



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/48/688/Add.1  
9 septembre 1994  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Quarante-huitième session  
Point 156 de l'ordre du jour

RATIONALISATION DES TRAVAUX ET RÉFORME DE L'ORDRE DU JOUR  
DE LA PREMIÈRE COMMISSION

Rapport de la Première Commission (Partie II)

Rapporteur : M. Macaire KABORE (Burkina Faso)

I. INTRODUCTION

1. La précédente recommandation faite par la Première Commission à l'Assemblée générale au titre du point 156 de l'ordre du jour figure dans le rapport de la Commission publié sous la cote A/48/688.
2. À sa 31e séance, tenue le 19 novembre 1993, la Première Commission a conclu l'examen du point 156 de l'ordre du jour de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale.
3. À sa 94e séance plénière, tenue le 2 juin 1994, l'Assemblée générale a décidé de reprendre l'examen du point 156 de l'ordre du jour et de le renvoyer à la Première Commission.

II. EXAMEN DES PROPOSITIONS

A. Projet de résolution A/C.1/48/L.58

4. Le 10 juin 1994, le Président de la Première Commission a présenté un projet de résolution intitulé "Organisation du mode de travail de la Commission des questions de désarmement et de la sécurité internationale (Première Commission)" (A/C.1/48/L.58). Le projet de résolution, qui n'a pas été mis aux voix, était libellé comme suit :

"L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 47/54 G, du 8 avril 1993,

Donnant suite à sa résolution 48/87, du 16 décembre 1993, en particulier au paragraphe 3 de ladite résolution,

Rappelant les efforts qu'elle fait actuellement pour revitaliser ses travaux, notamment sa résolution 47/233, du 17 août 1993,

Sachant que l'Organisation des Nations Unies a un rôle et des responsabilités essentiels dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale,

Désireuse de mettre sa Première Commission mieux à même de remplir efficacement sa fonction,

Soulignant qu'il est nécessaire que le mode de travail de la Première Commission soit organisé de la manière la plus rationnelle et la plus efficace possible,

Se rendant compte que la Première Commission a besoin, pensant ses sessions annuelles, de davantage de temps pour pouvoir tenir des consultations intensives et précises sur les questions dont elle est saisie,

Tenant compte du caractère limité des ressources dont dispose l'Organisation,

1. Décide de renforcer l'efficacité de la Première Commission grâce à l'adoption, pour sa quarante-neuvième session, d'un programme de travail qui reflète l'approche par thèmes exposée au paragraphe 2 de la résolution 48/87 du 16 décembre 1993;

2. Décide que le nombre de séances que la Première Commission tiendra pendant sa session ordinaire sera établi selon ce que le nouveau bureau constitué par la Commission recommandera après avoir consulté les délégations et le Secrétariat et en considérant :

a) Les délais et les services dont la Commission a besoin pour pouvoir remplir ses fonctions;

b) Le nombre de séances normalement alloué lors des précédentes sessions;

c) Si la Commission a pu, lors des précédentes sessions, accomplir ses tâches dans les limites du temps de séance qui lui était alloué;

d) Si la Commission, lors des précédentes sessions, a utilisé la totalité du temps de séance qui lui était alloué;

e) Les moyens et ressources disponibles;

3. Décide que les travaux de la Première Commission se dérouleront en trois phases, selon la séquence suivante :

a) Débat général (première phase) :

- i) Les déclarations faites par les délégations en leur nom propre ne devraient pas dépasser sept minutes chacune;
  - ii) Les déclarations faites au nom de plusieurs délégations ne devraient pas dépasser 12 minutes;
  - iii) Il sera possible de présenter dans le cadre du débat général des exposés plus longs et plus détaillés sous forme de communications écrites, qui seront assimilés à des interventions orales et consignés dans les actes de la Commission sous réserve du règlement intérieur de l'Assemblée générale;
  - iv) Les orateurs seront autant que possible invités à prendre la parole dans l'ordre où ils figureront sur la liste des orateurs et de façon à clore le débat général aussi tôt que faire se pourra;
- b) Examen des questions dont la Première Commission est saisie (deuxième phase) :
- i) Les séances se dérouleront sans formalités mais avec les services de conférence appropriés;
  - ii) Les débats s'organiseront autour des grands thèmes indiqués au paragraphe 2 de la résolution 48/87, étant entendu qu'il ne faudrait pas examiner plus d'une question par séance;
  - iii) Après consultations, et compte tenu des résultats de la précédente session de la Première Commission, le Président de cette dernière établira, avec le concours du bureau de la Commission et du Secrétariat, une liste indicative des principales questions à traiter dans le cadre de chacun des grands thèmes;
- c) Examen des projets de résolution et décisions à leur sujet (troisième phase) :
- i) Les délais de dépôt des projets de résolution ne pourront être clos qu'une fois la deuxième phase des travaux terminée;
  - ii) Les examens des divers projets de résolution seront regroupés par grands thèmes de la même façon que les sujets de ces textes l'étaient pendant la deuxième phase;
4. Décide, en ce qui concerne la procédure, qu'il n'y aura désormais pas de distinction entre questions de désarmement et questions de sécurité internationale;
5. Recommande à la Première Commission d'adopter pour sa quarante-neuvième session, aux fins de l'organisation en trois phases

définie au paragraphe 3 ci-dessus, un programme et un calendrier de travail qui s'inspirent de l'exemple proposé en annexe à la présente résolution;

6. Prie le nouveau président que désignera la Première Commission de poursuivre des consultations sur la manière de rationaliser encore davantage le mode de travail de la Commission et d'en assurer le bon fonctionnement;

7. Engage le Secrétaire général à fournir, en tenant dûment compte du caractère limité des ressources actuelles, les moyens appropriés pour permettre à la Première Commission d'exécuter le programme de travail de sa quarante-neuvième session;

8. Décide d'examiner à sa quarante-neuvième session la manière de rationaliser et d'améliorer encore davantage le mode de travail de la Première Commission.

ANNEXE

Exemple de programme et de calendrier de travail

Première phase

Première semaine

Lundi à jeudi Débat général  
(à peu près 5 séances<sup>a</sup>)

Lundi 18 heures Clôture de la liste des orateurs du débat général

Deuxième phase<sup>b</sup>

Vendredi )

)

Deuxième semaine

Lundi à vendredi ) Examen en consultations officieuses (avec les  
) services de conférence nécessaires) des questions  
) inscrites à l'ordre du jour

Troisième semaine

Lundi )

)

Mercredi Date limite de dépôt des projets de résolution  
(toutes questions)

Jeudi/vendredi Séances officieuses consacrées à la  
(à peu près 2 séances) rationalisation du mode de travail et à la  
refonte de l'ordre du jour de la Commission

---

<sup>a</sup> Il faudra peut-être modifier ce nombre de séances lorsque la liste des orateurs du débat général sera définitivement établie.

<sup>b</sup> Le nombre total de séances de la session ordinaire de la Commission sera établi de la manière indiquée au paragraphe 2 de la résolution\_\_\_\_\_. Il convient de prévoir :

- Une séance d'organisation;
- Une séance pour marquer la Semaine du désarmement et pour la Conférence d'annonce de contributions au Programme d'information sur le désarmement;
- À peu près cinq séances pour le débat général;
- À peu près deux séances à consacrer à la question de la rationalisation et de la refonte.

Le reste du temps de séance prévu sera consacré pour deux cinquièmes à peu près à la deuxième phase des travaux et pour trois cinquièmes à la troisième phase.

Troisième phase<sup>b</sup>

Quatrième semaine

Lundi à vendredi

Examen de tous les projets de résolution

/...

Cinquième semaine

Lundi

Examen de tous les projets de résolution et

B. Projet de décision A/C.1/48/L.59

5. À sa 34e séance, tenue le 9 septembre 1994, le Président de la Première Commission a présenté un projet de décision intitulé "Organisation du mode de travail de la Commission des questions de désarmement et de la sécurité internationale (Première Commission)" (A/C.1/48/L.59).

6. Au cours de la même séance, la Première Commission a adopté le projet de décision A/C.1/48/L.59 sans procéder à un vote.

III. RECOMMANDATION DE LA PREMIÈRE COMMISSION

7. La Première Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision ci-après :

L'Assemblée générale, prenant acte des consultations menées par le Président de la Commission des questions de désarmement et de la sécurité internationale (Première Commission) sur la rationalisation des travaux et la réforme de l'ordre du jour de la Première Commission au cours de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale, ainsi que du document de travail reproduit en annexe à la présente décision, qui a été établi par le Président de la Première Commission sur la base desdites consultations, décide d'examiner plus avant, à sa quarante-neuvième session, la question de la rationalisation des travaux et de la réforme de l'ordre du jour de la Première Commission, compte tenu, notamment, du document de travail établi par le Président de la Première Commission, ainsi que d'autres documents et vues sur la question présentés par les délégations.

ANNEXE

Organisation du mode de travail de la Commission des questions de désarmement et de la sécurité internationale (Première Commission)

Document de travail présenté par le Président

1. L'efficacité de la Première Commission serait renforcée grâce à l'adoption, pour la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale, d'un programme de travail qui reflète l'approche par thèmes exposée au paragraphe 2 de la résolution 48/87 du 16 décembre 1993.

2. Le nombre de séances que la Première Commission tiendra pendant sa session ordinaire serait établi selon ce que le nouveau bureau constitué par la Commission recommandera après avoir consulté les délégations et le Secrétariat et en considérant :

a) Les délais et les services dont la Commission a besoin pour pouvoir remplir ses fonctions;

b) Le nombre de séances normalement alloué lors des précédentes sessions;

c) Si la Commission a pu, lors des précédentes sessions, accomplir ses tâches dans les limites du temps de séance qui lui était alloué;

d) Si la Commission, lors des précédentes sessions, a utilisé la totalité du temps de séance qui lui était alloué;

e) Les moyens et ressources disponibles.

3. Les travaux de la Première Commission se dérouleraient en trois phases, selon la séquence suivante :

a) Débat général (première phase) :

i) Les déclarations faites par les délégations en leur nom propre ne devraient pas dépasser sept minutes chacune;

ii) Les déclarations faites au nom de plusieurs délégations ne devraient pas dépasser 12 minutes;

iii) Il sera possible de présenter dans le cadre du débat général des exposés plus longs et plus détaillés sous forme de communications écrites, qui seront assimilés à des interventions orales et consignés dans les actes de la Commission sous réserve du règlement intérieur de l'Assemblée générale;

iv) Les orateurs seront autant que possible invités à prendre la parole dans l'ordre où ils figureront sur la liste des orateurs et de façon à clore le débat général aussi tôt que faire se pourra;

b) Examen des questions dont la Première Commission est saisie (deuxième phase) :

- i) Les séances se dérouleront sans formalités mais avec les services de conférence appropriés;
- ii) Les débats s'organiseront autour des grands thèmes indiqués au paragraphe 2 de la résolution 48/87, étant entendu qu'il ne faudrait pas examiner plus d'une question par séance;
- iii) Après consultations, et compte tenu des résultats de la précédente session de la Première Commission, le Président de cette dernière établira, avec le concours du bureau de la Commission et du Secrétariat, une liste indicative des principales questions à traiter dans le cadre de chacun des grands thèmes;

c) Examen des projets de résolution et décisions à leur sujet (troisième phase) :

- i) Les délais de dépôt des projets de résolution ne pourront être clos qu'une fois la deuxième phase des travaux terminée;
- ii) Les examens des divers projets de résolution seront regroupés par grands thèmes de la même façon que les sujets de ces textes l'étaient pendant la deuxième phase.

4. Il faudrait envisager d'adopter, à la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale, aux fins de l'organisation en trois phases définie au paragraphe 3 ci-dessus, un programme et un calendrier de travail qui s'inspirent de l'exemple proposé en annexe au présent document de travail.

5. Le nouveau président que désignera la Première Commission devrait poursuivre des consultations sur la manière de rationaliser encore davantage le mode de travail de la Première Commission et d'en assurer le bon fonctionnement.

6. Le Secrétaire général devrait fournir, en tenant dûment compte du caractère limité des ressources actuelles, les moyens appropriés pour permettre à la Première Commission d'exécuter le programme de travail de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale.

APPENDICE

Exemple de programme et de calendrier de travail

Première phase

Première semaine

Lundi à jeudi  
(à peu près cinq  
séances<sup>a</sup>)

Débat général

Lundi 18 heures

Clôture de la liste des orateurs du débat général

Deuxième phase<sup>b</sup>

Vendredi

)

)

Deuxième semaine

Lundi à vendredi

) Examen en consultations officieuses (avec les  
) services de conférence nécessaires) des questions  
) inscrites à l'ordre du jour

Troisième semaine

Lundi

)

Mercredi

Date limite de dépôt des projets de résolution  
(toutes questions)

Jeudi/vendredi  
(à peu près deux  
séances)

Séances officieuses consacrées à la  
rationalisation du mode de travail et à la  
refonte de l'ordre du jour de la Commission

Troisième phase<sup>b</sup>

Quatrième semaine

Lundi à vendredi

Examen de tous les projets de résolution

Cinquième semaine

Lundi  
Mardi à vendredi

Examen de tous les projets de résolution  
Décisions sur tous les projets de résolution

Sixième semaine

Lundi à vendredi  
(ou selon qu'il  
convient)

Décisions sur tous les projets de résolution

---

(Voir notes page suivante)

/...

---

<sup>a</sup> Il faudra peut-être modifier ce nombre de séances lorsque la liste des orateurs du débat général sera définitivement établie.

<sup>b</sup> Le nombre total de séances de la session ordinaire de la Commission sera établi de la manière indiquée au paragraphe 2 de la présente résolution. Il convient de prévoir :

- Une séance d'organisation;
- Une séance pour marquer la Semaine du désarmement et pour la Conférence d'annonces de contributions au Programme d'information sur le désarmement;
- À peu près cinq séances pour le débat général;
- À peu près deux séances à consacrer à la question de la rationalisation et de la réforme.

Le reste du temps de séance prévu sera consacré pour deux cinquièmes à peu près à la deuxième phase des travaux et pour trois cinquièmes à la troisième phase.

-----